



Rapport sur le travail forcé et le travail des enfants 2023

1. INTRODUCTION

Ce rapport concerne l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023. Il est publié par Services Comercio Inc. (« Comercio », « Société », « nous », « notre »), en conformité avec la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (la « Loi ») en vigueur au Canada.

Ce rapport donne un aperçu des mesures prises par la Société au cours de son dernier exercice financier pour prévenir et réduire le risque de travail forcé ou de travail des enfants dans ses activités et sa chaîne d'approvisionnement.

2. PRÉVENTION ET ATTÉNUATION DES RISQUES DE TRAVAIL FORCÉ ET DE TRAVAIL DES ENFANTS

Au cours de notre dernier exercice financier, nous avons poursuivi l'application de contrôles internes pour s'assurer que tous les travailleurs recrutés ont donné leur consentement dans le cadre de notre processus de recrutement, ainsi que de politiques de dénonciation en matière de prévention du harcèlement et de la violence au travail. Nous avons également continué de mener nos activités en conformité avec normes et politiques qui indirectement peuvent affecter le travail forcé et/ou le travail des enfants.

En 2024, nous ferons une révision approfondie de nos politiques internes afin d'y intégrer des considérations spécifiques aux droits des travailleurs, ce qui comprendra l'adoption d'un code des fournisseurs établissant des normes pour nos partenaires commerciaux et fournisseurs relativement au travail forcé et au travail des enfants.

Nous sommes convaincus que le respect des droits de la personne est une responsabilité centrale de toute entreprise. Dans cette optique, nous nous engageons à poursuivre l'amélioration de nos pratiques pour lutter contre le travail forcé et le travail des enfants dans nos opérations.

3. NOS ACTIVITÉS COMMERCIALES ET NOS CHAINES D'APPROVISIONNEMENT

3.1. Nos activités commerciales

Comerco est le leader canadien de la gestion des Plans de protection pour une gamme de produits, incluant meubles, électroménagers, produits électroniques et informatique, appareils mobiles et autres. Nous offrons également à notre clientèle un éventail complet de produits de

nettoyage et d'entretien qui combinent efficacité et respect de l'environnement ainsi qu'un assortiment de produits de maintenance des meubles, de produits de literie hypoallergéniques et de produits de raccords pour électroménagers.

Les produits que nous vendons avec nos plans de protection sont principalement fabriqués par une entreprise indépendante située au Québec, Canada, à qui nous contractons la fabrication de ceux-ci.

3.2. Notre chaîne d'approvisionnement

Chez Comerco, bien que services et produits soient distribués principalement au Québec et ailleurs au Canada, au cours de notre dernier exercice financier, nos importations provenaient majoritairement de fournisseurs localisés en Chine. Ces importations comprennent principalement des tuyaux pour laveuse, lave-vaisselle et sècheuse, des pastilles de lave-vaisselle, marqueurs de retouche pour meubles et des lingettes de microfibres. Nous entretenons des relations de longue date avec nos fournisseurs, qui travaillent en étroite collaboration avec notre équipe interne d'approvisionnement dédiée à l'achat de produits.

4. POLITIQUES ET PROCESSUS DE DILIGENCE RAISONNABLE

Politiques et procédures

Bien que nous n'ayons pas encore mis en place des politiques et procédures de diligence visant spécifiquement le travail forcé et le travail des enfants, nous nous engageons à garantir un environnement de travail sain, positif, sécuritaire et stimulant pour tous nos employés afin d'assurer une productivité maximale, une employabilité à long terme et une ambiance de travail conviviale et stimulante. Ainsi, notre Société a plusieurs politiques en place visant, notamment, la prévention du harcèlement et de la violence au travail, la santé, la sécurité et le bien-être au travail, les prestations en cas d'invalidité, la résolution de conflits et les normes de conduite. Nos politiques relatives aux conflits et aux normes de conduite dans la Société et à la prévention du harcèlement et de la violence au travail prévoient des mécanismes de dénonciation qui indiquent la marche à suivre si un employé est victime ou témoin d'une situation à cet égard.

Recrutement

Comerco a un processus de recrutement conforme aux exigences légales fédérales et provinciales de la province de Québec. Ce processus est standard et généralement mené à l'interne, ce qui nous permet de plus facilement évaluer que les employés appliquent et se soumettent librement au processus de recrutement. Lorsque la Société a recours à une agence de placement pour procéder au recrutement d'employés, nous ne faisons affaire qu'avec des agences réputées pour lesquelles nous avons obtenu des références et maintenons une relation à long terme. Les employés qui sont embauchés le sont par la Société et non par l'agence, ce qui nous permet d'avoir un contrôle sur les conditions de travail et d'embauche.

Dans le cadre de notre processus de recrutement, nous recueillons des informations sur l'employé afin de valider les renseignements concernant son emploi, son niveau de scolarité, ses coordonnées, son dossier de crédit, son dossier de condamnations au criminel et/ou tout autre

renseignement pertinent. L'employé doit soumettre son consentement écrit pour procéder à ces vérifications qui nous permettent de nous assurer que nos employés sont embauchés librement.

5. ÉVALUATION DES RISQUES

Nous n'avons pas commencé le processus de détermination des risques. Ceci étant, malgré nos solides liens avec nos fournisseurs directs, nous sommes conscients que notre visibilité et notre connaissance de nos fournisseurs indirects (tier 2 et suivants) sont limitées. De plus, nous soulignons que nous importons des produits qui sont fabriqués chez des fournisseurs à l'étranger. Afin de réduire le risque de travail forcé et de travail des enfants dans nos opérations et notre chaîne d'approvisionnement, nous avons prévu de revoir nos politiques internes pour y intégrer des considérations relatives aux droits de la personne et d'adopter un code des fournisseurs qui sera incorporé par référence à nos bons de commande afin d'obliger nos fournisseurs à s'y conformer. Cela fait partie de notre engagement continu envers la responsabilité sociale d'entreprise et la promotion du respect des droits de la personne dans notre chaîne d'approvisionnement.

Nous n'avons jusqu'à présent pris aucune mesure de remédiation quant au recours au travail forcé et des enfants ou la perte de revenus de familles vulnérables, étant donné qu'aucun cas précis d'abus de cette nature n'a été porté à notre attention.

6. FORMATIONS

Nous n'avons pas encore dispensé de formation à notre personnel en ce qui concerne les questions relatives aux droits de la personne, mais nous sommes généralement engagés à agir de manière éthique et intègre dans toutes nos relations commerciales. Nous n'avons aucune tolérance pour le travail forcé et le travail des enfants.

De plus, nous encourageons le développement des compétences de notre personnel afin de satisfaire leurs besoins de formation et les besoins en main-d'œuvre qualifiée de l'entreprise. Ainsi, nous avons des processus standards permettant aux employés d'acquérir ou de mettre à jour certaines connaissances, habiletés ou aptitudes propres à leur domaine de spécialisation ou à un autre domaine qui apporterait une amélioration à leur efficacité au travail, bien que ce processus ne vise pas spécifiquement la formation en matière de droits de la personne. Au cours de l'exercice financier 2024, Comerco souhaite mettre en place une formation à ce sujet / encourager les employés à participer à des formations sur ce sujet.

7. ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DE NOTRE APPROCHE

S'assurer de l'absence de pratiques de travail forcé et de travail des enfants au sein de notre chaîne d'approvisionnement fait l'objet d'un engagement continu envers une amélioration constante de nos pratiques. Bien que nous n'ayons pas encore pris de mesures spécifiques pour évaluer l'efficacité de nos actions, nous avons l'intention de mettre en place un processus de révision régulier des politiques et des procédures de l'organisation relatives au travail forcé et au travail des enfants au cours de l'exercice financier 2024 afin de mesurer leur efficacité.

8. ATTESTATION

Ce rapport a été approuvé par le conseil d'administration de Services Comercio Inc. le 30 mai, 2024 conformément au paragraphe 11 (4)(a) de la Loi et constitue le rapport pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.

J'ai le pouvoir de lier Services Comercio Inc.



Nom complet: François Gaudreau

Titre: Président

Date: 30 mai 2024